

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1160 du 1er juin 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



Les Dix Commandements

J'emprunte ce titre à la une du Figaro de jeudi : « les dix commandements de Bruxelles à Hollande ». Ma première réaction est de me réjouir de voir le vrai débat sur l'avenir de l'économie française enfin engagé devant l'opinion publique. Je n'ai cessé de soutenir que la critique (trop facile) des erreurs du gouvernement actuel et la préparation électorale de l'alternance (trop décevante) n'étaient que secondes par rapport à un programme de vraies réformes. Car si une nouvelle majorité remplaçait l'actuelle, que ferait-elle de mieux ? Ici, Monsieur Barroso a indiqué clairement quelques uns des changements décisifs qui permettraient à la France d'échapper à la ruine et de menacer ainsi l'Europe entière.

Ma deuxième réaction (déformation professorale) a été de donner une note à la copie de Monsieur Barroso : les objectifs indiqués sont-ils les bons ? Les moyens suggérés pour les atteindre sont-ils adéquats ? Je vais donc reprendre et commenter chacun de ces dix commandements.

1° Réduire les déficits sous les 3% du PIB en 2015. L'équilibre budgétaire n'est pas en soi un objectif, surtout quand on se satisfait d'un déficit ! En fait, l'important est la baisse des dépenses publiques, or aucun pays n'a pu y parvenir sans réduire le secteur public. >>

SOMMAIRE DU N°1160

EDITORIAL : Les Dix Commandements pp. 1-2

CONJONCTURE : Hollande et la politique de l'offre : légende urbaine pp. 3-4

ACTUALITÉ : Italie : un populisme sans lendemain p. 4 - Qu'est-ce qui viendra après le mariage pour tous ? p. 5 - Cacophonies et incongruités diplomatiques sur la Syrie p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Les Dix Commandements (suite)

2° Réformer l'organisation territoriale pour faire des économies. Cette question sera au cœur de la prochaine campagne, mais la réforme consiste-t-elle, comme on en parle déjà, à concentrer les pouvoirs locaux ou à rendre aux communes leur autonomie administrative et financière ; jacobinisme renforcé ou fédéralisme innovant ?

3° Réformer le système des retraites avant fin 2013. C'est en effet une priorité absolue et la Commission évoque le « système », ce qui voudrait peut-être dire que c'est une réforme systémique qui s'impose (amorcer la transition de la répartition à la capitalisation) et qu'il faut en finir avec les mesures « paramétriques » (âge, cotisations, pensions, etc.).

4° Simplifier et réduire l'impôt sur les revenus et sur les sociétés. Oui, mais ne pas oublier ni la suppression de l'ISF et la suppression des taxes sur les plus values et les successions, ni la disparition de la progressivité.

5° Réduire le coût du travail en baissant les charges patronales. Les charges salariales sont aussi à alléger, mais tout cela suppose la fin du monopole de la Sécurité Sociale.

6° Diminuer le coût des dépenses de santé. Ici encore la Sécurité Sociale est en cause.

7° Ouvrir les professions réglementées à la concurrence. C'était une des (rares) bonnes recommandations du rapport Attali, mais la concurrence doit aussi concerner les entreprises publiques (transport, énergie) et les institutions financières publiques (Caisse des Dépôts).

8° Mettre en œuvre l'accord sur la flexibilité et la sécurisation de l'emploi. C'est peut-être en train de s'amorcer mais il faut évidemment supprimer la durée légale du travail et la procédure des négociations collectives ; on est encore loin des lois Hartz, notamment sur le plan de la représentativité et des privilèges des syndicats français.

9° Réformer l'assurance chômage pour garantir la viabilité du système. Respecter une logique purement assurancielle, privée et concurrente.

10° Mettre fin aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité et à une centaine de prix administrés par l'Etat.

“ Le rêve de Monsieur Barroso ”

Ma troisième réaction a été de me demander si Monsieur Barroso ne rêvait pas. Ce programme est-il compréhensible et admissible par François Hollande, surtout avec sa majorité et son gouvernement actuels ? « La Commission n'a pas à nous dicter ce que nous avons à faire », a proclamé le Président. Il faut compter avec l'ultra nationalisme de beaucoup de politiciens, inventeurs du made in France et du patriotisme économique, qui vont crier au viol de la souveraineté et à l'ultra-libéralisme, etc..

Pourtant, certains pensent que l'inflexion du Président vers la

socialie démocratie est en train de se faire, son voyage chez Bosch (où les 35 heures ont déjà volé en éclat) et les accords Renault (maintenant approuvés par Montebourg lui-même) seraient-ils les nouveaux indicateurs du chemin de Damas ?

Ma quatrième réaction c'est que les principes d'un changement libéral rappelés à bon escient par Jean Yves Naudet dans sa chronique de conjoncture sont : défiscaliser, déréglementer, désétatiser. Plus que d'un catalogue de mesures, ce dont il est besoin c'est d'une vision globale de l'économie, réduisant le secteur public et le nombre d'agents et de clients de l'Etat et libérant les Français, travailleurs, épargnants, entrepreneurs des chaînes administratives, fiscales et sociales. Passer d'une économie dirigée à une économie de libertés.

“ Passer d'une économie dirigée à une économie de libertés ”

Enfin, puisqu'on parle des dix commandements, n'aurait-on pas intérêt dans notre pays à se tenir plus près du Décalogue lui-même, ces commandements donnés par Dieu qui engagent hommes et femmes à respecter la vie, la famille et la propriété ?

Jacques Garello

HOLLANDE ET LA POLITIQUE DE L'OFFRE : LEGENDE URBAINE

Le discours de Leipzig en a surpris plus d'un : « François Hollande se prend pour Gerhard Schröder » a titré la Nouvelle Lettre la semaine dernière. Parmi les commentaires, voici celui de Vincent Placé, Président du groupe Vert au Sénat, précisant que « la politique de l'offre » du Président Hollande « était un échec ». Notre confrère « Les Echos » n'avait-il pas écrit quelques jours plus tôt : « Le chef de l'Etat assume clairement une politique de soutien à l'offre » ? Double méprise : d'une part, un discours n'engage que ceux qui l'écoutent, d'autre part, la politique actuelle est keynésienne et colbertiste. Pour mesurer tout ce qui sépare François Hollande d'une politique de l'offre, je rappelle les trois piliers de cette politique : défiscaliser, déréglementer et désétatiser. Et c'est bien de cela dont nous aurions besoin.

Politique de la demande contre politique de l'offre

L'une est keynésienne, l'autre libérale. Entre les deux il existe des différences majeures. La première est macroéconomique et vise à manipuler quelques grandeurs globales un peu comme un technicien manœuvrant quelques manettes : l'Etat omniscient agit sur ces manettes à contre-courant, freinant quand l'économie est en surchauffe, accélérant lorsqu'elle ralentit. L'économie serait une machine dont les rouages obéissent au doigt et à l'œil. Dormez citoyens, l'Etat agit pour vous. Présomption fatale aussi.

Les politiques libérales de l'offre visent au contraire à encourager les agents décentralisés, en les libérant de leurs chaînes fiscales, sociales, réglementaires : elle est microéconomique, faisant confiance à la capacité d'action et d'imagination des entreprises et des ménages, du moment qu'on les laisse faire : « Laissez faire, laissez passer », c'est le principe de toute politique libérale. Une véritable économie de marché n'a pas besoin de politique économique. Mais voilà des lustres que nous ne sommes plus dans une vraie économie de marché et la politique libérale consiste à y revenir.

Une autre différence majeure : pour Keynes, le moteur de l'économie c'est la dépense. En cas de récession on stimule la demande,

en cas d'inflation on la freine. Mais d'où vient l'argent que l'on dépense ? Pour les libéraux le moteur de l'économie c'est l'offre, c'est-à-dire la production de biens et services susceptibles d'être approuvés par le marché. La loi de Say doit être comprise ainsi : « l'offre crée sa propre demande ». Autrement dit, le pouvoir d'achat qui permet de dépenser ne peut avoir pour origine que les recettes des entreprises, c'est-à-dire la rémunération du travailleur, de l'épargnant et de l'entrepreneur qui ont contribué à créer la valeur de ces produits. Il n'y a pas de politique économique libérale au sens strict du terme, puisque les mesures proposées ne sont ici que libération des initiatives privées.

Macroéconomie et manipulation de la demande

La politique du Président Hollande est donc fondamentalement keynésienne, agissant du sommet, en manipulant les manettes à la disposition de l'Etat, et elle est macroéconomique. L'ampleur des déficits publics, de l'ordre de 4% du PIB, surtout avec le « sursis » de deux ans pour parvenir aux 3%, signifie que les dépenses publiques sont supérieures aux recettes, ce qui est le B.A. BA d'une politique de relance de la demande. Dire que le déficit est un peu réduit - ce qui restera à démontrer avec le sursis accordé - n'enlève rien au fait que la demande publique reste au

cœur du dispositif. En outre, le keynésianisme repose sur l'idée que la dépense publique est plus efficace que la dépense privée ; quand on arrive à 56% du PIB en dépenses publiques, c'est qu'on croit à leur magie !

Défiscaliser ?

La défiscalisation est la mesure type de la libération économique : il doit y avoir moins d'impôts, pour développer l'incitation à produire, entreprendre, investir, travailler plus, etc.. L'impôt n'a pas seulement un impact sur la demande ; il a surtout un impact sur l'offre : plus le taux de l'impôt est élevé, plus l'incitation à produire se réduit ; le cœur d'une politique de l'offre consiste donc à réduire la progressivité de l'impôt, pour encourager ceux qui entreprennent le plus, et à réduire le poids des prélèvements obligatoires. Il faut être aveugle pour voir une défiscalisation dans la politique de François Hollande. Depuis un an on a enregistré un déluge d'impôts nouveaux et de hausses d'impôts existants, des prélèvements au plus haut (à 46% du PIB), l'impôt sur les sociétés le plus élevé d'Europe (33,33%), des tranches marginales en hausse, sans parler des diverses versions de l'imposition à 75%. Arthur Laffer n'a pas suggéré, pour libérer l'incitation à offrir plus, une hausse, mais une baisse des impôts ; nous assistons à l'inverse. >>

Hollande et la politique de l'offre : légende urbaine (suite)

Déréglementer ?

Avec 400.000 textes et normes, la France est le pays le plus réglementé d'Europe. Notre code du travail est le plus épais. Le colbertisme est omniprésent dans tous les domaines, alliant régulation et centralisation.

Le gouvernement a-t-il pris la moindre mesure dans ce domaine ? On fait grand cas de la « flexibilité » introduite sur le marché du travail, au grand dam de la CGT. Un petit peu plus de souplesse rendue possible, dans certains cas, sur le temps de travail ou les salaires, cela n'a rien à voir avec une vraie déréglementation du marché du travail, qui passerait par la suppression de la durée légale du travail, par la flexibilité totale des salaires (et la suppression du SMIC), par la possibilité de licencier rapidement en cas de nécessité, condition nécessaire pour favoriser les embauches. Et le fameux « choc de compétitivité » consistant à transférer une partie des charges sociales sur d'autres prélèvements est surtout un tour de passe-passe. Parler « d'exi-

gence de compétitivité » en augmentant les prélèvements, c'est original !

Au-delà du marché du travail, la déréglementation, ce serait la liberté totale des prix des biens et services (combien restent encore contrôlés !) et des prix des facteurs (y compris le taux d'intérêt) ; l'ouverture totale des services publics à la concurrence (alors qu'on ne parle que de les renforcer), l'ouverture totale des frontières, l'ouverture des professions fermées à la concurrence. Chaque jour le gouvernement sort de nouveaux textes régulant ici la finance, là les services, ailleurs l'industrie. Où est la simplification administrative annoncée ?

Désétatiser ?

La désétatisation enfin : le recul de l'Etat dans l'économie. Où est la désétatisation, quand les entreprises publiques le restent, et que l'on en a créées de nouvelles (voir la Banque publique d'investissement) ? Quand la protection sociale est totalement étatisée :

retraites, Assurance maladie : où est la fin des monopoles publics dans ce domaine ? Quand les dépenses publiques dépassent largement la moitié du PIB ? Désétatiser, ce serait déplacer la frontière entre secteur privé et secteur public : privatiser dans tous les domaines, entreprises, école, protection sociale. Est-ce l'objectif du Président ?

La subversion commence par celle du vocabulaire. Le gouvernement pratique une politique keynésienne et étatiste, avec une hausse des impôts. Appeler cela une politique de l'offre, c'est retirer aux mots leur signification. Et c'est ajouter aux maux de notre économie les mots du mensonge.

Pour ne pas terminer sur une note trop pessimiste, je reconnais que si François Hollande devait être notre Gerhard Schröder, il aurait sans doute une tâche plus difficile, mais il aurait aussi le soutien de tous les libéraux, que l'on sait si nombreux en France !

Jean Yves NAUDET

Italie : un populisme sans lendemain

Les cinq étoiles de Beppe Grillo se sont éteintes, reste la confusion

Dimanche et lundi derniers les Italiens allaient aux urnes pour les élections municipales. Ils ont traîné les pieds : 38% d'abstention et 47% à Rome. La grande surprise a été l'élimination totale des candidats du « parti cinq étoiles » de Beppe Grillo qui avait récolté un quart des suffrages aux élections législatives en février dernier. Beppe Grillo, anarchiste de gauche, avait attiré des électeurs de tous bords, lassés des scandales et de l'incompétence de la classe politique, rejetant l'euro, l'Europe, les immigrés, l'austérité, les finan-

ciers, etc. : la rengaine populiste, qui fait toujours recette et bonne impression à première vue.

Qui a profité de l'extinction des 5 étoiles ? Contrairement à ses espoirs, Berlusconi avec le « Peuple de la Liberté » a perdu du terrain. Rome, jusque là aux mains de Gianni Alemanno (droite) risque de passer au deuxième tour à celles de Ignazio Marino, du Parti Démocrate (socialiste). C'est la gauche qui a progressé spectaculairement. Cela veut-il dire qu'un gouvernement de gauche est à envisager ? Certainement

pas, parce que la gauche est divisée entre le clan de Pier Luigi Barsani et celui de Guglielmo Epifani. De la sorte, le gouvernement de coalition présidé par Enrico Letta sera reconduit, et au grand dam du Président Giorgio Napolitano, il n'y aura pas de nouvelles élections générales susceptibles d'assurer une majorité au Sénat et à l'Assemblée, comme l'exige la constitution italienne.

Conclusion de l'affaire : le populisme est une impasse, à moins d'ouvrir la voie à la dictature. •

Qu'est-ce qui viendra après le mariage pour tous ?

La loi Taubira s'inscrit dans un projet global d'aliénation morale

On ne sait pas quels seront les prolongements politiques de la troisième édition de la manif pour tous. Frigide Barjot a quitté le collectif, d'autres moyens de pression, notamment électorales, prendront la relève des rassemblements géants.

En revanche, on voit immédiatement les prolongements de la loi Taubira. Le premier mariage gay a été célébré devant plus de 150 médias et, en dépit du caractère privatif que les acteurs avaient souhaité, on n'a empêché ni la présence d'une ministre, ni l'exhibition des « Sœurs de la Perpétuelle Indulgence » singeant des religieuses en cornettes. Coïncidence heureuse : au festival de Cannes, les films couronnés ont pour thème principal l'homosexualité. La palme revient à « la vie d'Adèle » d' Abdellatif Kechiche, histoire d'amour entre deux jeunes filles, sur fond de

lutte des classes. Des personnalités ont rehaussé le niveau moral du festival, tel DSK en compagnie de sa nouvelle Nafissatou, Myriam L'Aouffir, ou le maire de Paris flanqué du ministre de la culture et d'Alain Delon (!).

Cependant le meilleur prolongement de la loi Taubira sera sûrement l'introduction de la « théorie du genre » à l'école. Théorie d'après laquelle peu importe le sexe, attribut bêtement naturel, l'important c'est le genre, qui est un choix culturel. « On ne naît pas femme, on le devient » disait Madame de Beauvoir. Tout cela mérite évidemment d'être connu et discuté par les enfants et le syndicat majoritaire dans l'enseignement primaire SNUIPP a déjà proposé au ministre les thèmes et les méthodes de nature à faire découvrir aux enfants le concept de « genre ».

Il est impressionnant d'observer cette avalanche d'initiatives et ce déluge de communication à propos des mœurs homosexuelles. On conduit peu à peu les gens à considérer comme banal et avéré ce qui est exception et mensonge, et à faire passer pour réactionnaires et attardés mentaux ceux qui croient qu'un père et une mère « c'est élémentaire ». Le peuple est ainsi invité à abandonner la morale traditionnelle pour se projeter dans le « monde moderne ». Le processus d'aliénation morale est bien amorcé. Il permettra à Madame Taubira et aux sectes qui l'inspirent d'être en meilleure position pour passer aux choses sérieuses : PMA (procréation médicalement assistée) à usage d'enfants de couples homosexuels et GPA (gestation pour autrui, ou mères fabricantes d'enfants destinés auxdits couples). •

Cacophonies et incongruités diplomatiques sur la Syrie

L'Union Européenne et les Etats-Unis souhaitent-ils la victoire des salafistes ?

D'un côté, Bachar el-Assad, l'armée Syrienne, de plus en plus soutenus par le Hezbollah, c'est à dire l'Iran. De l'autre, les « révolutionnaires », islamistes extrêmes dont les plus actifs sont les salafistes, déjà au pouvoir en Egypte et en Tunisie, soutenus par l'Arabie Saoudite et le Qatar. On peut présenter cela comme un combat entre dictature et démocratie, mais si la démocratie est la protection des minorités, c'est Bachar el-Assad qui est le protecteur des chrétiens, des alaouites et des chiites. Si la dictature c'est la violence aveugle et les exactions, elle est des deux

côtés. Mais soutenir les islamistes au nom de la démocratie et faire passer Assad comme le seul dictateur en cause, c'est de l'ignorance ou de l'inconscience. Les printemps arabes n'ont pas servi les peuples concernés, ils ont permis l'instauration de la charia.

Pourtant, les 17 pays de l'Union Européenne réunis à Bruxelles lundi dernier ont lancé un nouvel avertissement à Damas et ajoutent à l'embargo économique qui étreint la Syrie la menace de fourniture d'armes plus puissantes aux « révolutionnaires » syriens. Il est vrai que cette position est plus formelle

que réelle et seules la France et la Grande Bretagne se rangent ouvertement du côté rebelle. Pour quelle raison, sous Hollande comme sous Sarkozy, fait-on le choix de la grande barbarie (au prétexte d'en finir avec la barbarie) ?

Les Etats-Unis sont sur la même ligne ambiguë, trop liés semble-t-il aux intérêts des potentats arabes. De sorte que la Syrie, en dehors de ses attaches avec l'Iran, ne compte guère que sur les Russes et – plus discrètement et paradoxalement – sur les Israéliens. •

Demandez le Programme

J'ai décrit la semaine dernière les bases d'une réforme fiscale de nature à libérer les Français, tout en réduisant les intolérables déficits des finances publiques.

Qu'est-ce qui ne va pas dans notre fiscalité aujourd'hui ?

Elle est inégale, complexe et instable. J'ai évoqué la première de ces caractéristiques : l'inégalité. Elle prend principalement la forme de la progressivité, un principe contraire à l'efficacité économique, mais aussi à la justice et au droit. La complexité et l'instabilité produisent également des dommages considérables.

Jacques Garello

Le Code Général des Impôts : 1965 articles

Dans sa toute dernière version (28 mai 2013) le CGI comprend 1965 articles, dont chacun peut receler des alinéas bis, ter, quarter... jusqu'à quinzies (quinzième). C'est évidemment pain bénit pour les conseillers et avocats fiscaux, mais aussi pour l'administration elle-même, car elle a le monopole de l'interprétation du système et elle peut légitimer l'emploi de nombreux et talentueux fonctionnaires.

Pour le contribuable, les choses sont moins claires. En dépit des efforts de simplification, certes non négligeables, la déclaration des revenus demeure un exercice pénible dès que l'on a quelque singularité à affirmer ou à avouer.

Un exemple significatif de la complexité fiscale est celui de la TVA. Actuellement (mais une modification importante interviendra au 1er janvier 2014), il n'existe pas moins de cinq taux applicables : le taux normal (19,6%), le taux intermédiaire (7%), le taux réduit (5,5%), le taux particulier (2,1%) et enfin le taux corse (8%). Les conditions d'application des taux sont assez fines : la viande achetée chez le boucher est taxée à 7%, mais la viande congelée que l'on peut conserver à 5,5%. De même le sandwich mangé sur le comptoir du bar (5,5%) n'est pas traité comme le même emporté avec soi

(7%). L'abonnement au gaz et à l'électricité est taxé à 5,5% mais leur consommation l'est à 19,6%. Les sodas avec édulcorants paient 19,6% et sans édulcorant 5,5%.

La fiscalité locale donne aussi une belle impression de désordre. Tout d'abord, il y a la part qui revient à la municipalité, au département et à la région. Ensuite, les bases de calcul diffèrent suivant les différentes taxes (foncier, foncier bâti, habitation pour les ménages, et pour les entreprises la contribution économique territoriale (CET qui a remplacé la taxe professionnelle).

Enfin les droits d'accises s'ajoutent aux différents impôts et taxes, frappant la consommation d'alcool, de tabac, d'énergie (la fameuse TIPP perçue aux pompes rapporte davantage au Trésor que l'impôt sur le revenu).

Les niches pour les riches

La France est un des pays où les niches fiscales sont les plus nombreuses. Elles sont plus de 500 aujourd'hui (leur nombre était de 400 il y a dix ans) et elles représentent, suivant les estimations, entre 50 et 60 milliards d'euros par an. Le ministre des Finances a dit son intention de les « raboter » de 5% en 2014.

Habituellement, on présente les niches comme des « cadeaux faits

aux riches ». Par exemple, les niches concernant l'immobilier sont à l'avantage des propriétaires dont tout le monde sait qu'ils exploitent les locataires. Les exemptions dont jouissent les propriétaires de yachts ou d'œuvres d'art sont régulièrement invoquées. Et le remboursement anticipé aux entreprises d'une partie de leurs impôts (crédits d'impôts compétitivité, CICE) est aussi considéré comme un cadeau fait au patronat.

En réalité, les niches sont surtout mises en place pour rétablir des anomalies et injustices révélées à l'usage des lois fiscales successives : le législateur n'avait pas prévu tous les cas concrets, donc il les traite au fur et à mesure qu'ils se posent. Un autre élément entre en ligne de compte : les « aides fiscales » viennent en prolongement de la politique de redistribution de la fiscalité : aide aux familles, aux personnes dépendantes, aux donateurs, au logement, à l'emploi, etc.. Les niches écologiques se sont multipliées depuis les Grenelle : travaux d'isolation thermique, installations de chauffages à énergie propre ou renouvelable.

C'est dire qu'il n'y a aucune logique à rechercher dans la multiplication des niches, si ce n'est le désir de séduire ou de calmer certaines catégories d'électeurs. Une niche vaut son paquet de voix.

Les coûts de la complexité

Avec une telle complexité, le calcul de l'impôt et ce qui s'y rattache représentent des coûts prohibitifs. Les coûts pèsent sur les entreprises, qui sont obligées de consacrer beaucoup de temps pour se mettre en règle avec l'administration fiscale. Les petites entreprises sont durement pénalisées par rapport aux plus grandes, qui peuvent amortir sur un chiffre d'affaires plus important. Mais les coûts pèsent aussi sur l'administration fiscale, en charge non seulement du calcul, mais du contrôle et du contentieux.



Il a été estimé aux Etats-Unis, pays moins fiscalisé mais très bureaucratique, que le temps passé par les Américains à gérer les dossiers fiscaux faisait perdre chaque année un point de croissance économique. L'informatique n'a rien arrangé, car ce qui a été gagné en manipulations diverses a été compensé par le nombre d'erreurs et de contestations qui s'en suivent.

Les coûts pèsent aussi sur les ménages, même les plus modestes. Car si la moitié des foyers fiscaux ne payent pas d'impôt sur le revenu, ils doivent faire une déclaration. Tous sont concernés par les impôts locaux.

Quant à ceux qui sont soumis à l'IRPP, à l'ISF, le casse-tête fiscal ou le recours à des conseillers représente du temps et de l'argent. Beaucoup de Français ont finalement le sentiment d'être sous contrôle permanent, d'être taillables et corvéables à merci, d'être atteints dans leur liberté et leurs droits individuels : toutes réactions qui ne sont guère propices au dynamisme économique.

La stabilité de l'impôt

On le constate actuellement : il est facile au gouvernement et au parlement d'apporter des « amendements » aux lois de finances (parfois même en cours d'exécution de ces lois) en multipliant les mesures de détail concernant les recettes ou les dépenses publiques, et en reprenant sans cesse les calculs (« recadrage »).

Le taux réduit de TVA avait été rehaussé de 5,5 à 7% en 2012 ; il a été rétabli à 5,5% par le nouveau gouvernement. Au 1er janvier 2014, le taux normal passera de 19,6% à 20%, le taux intermédiaire de 7 à 10%, le taux corse sera aligné à 10%, le taux réduit sera abaissé de 5,5 à 5%. C'est ce que prévoit l'article 68 de la troisième loi de finances rectificative pour 2012. Les lois rectificatives se succèdent à grande vitesse, de sorte que le contribuable est toujours en retard d'un impôt, et Bercy en avance d'une taxe.

Le nombre d'impôts nouveaux apparus depuis un an semble être de 20, prenant ainsi de l'avance sur le quinquennat Sarkozy qui n'a inventé que 30 impôts.

Une des formes les plus arbitraires de l'instabilité est la rétroactivité fiscale. C'est ce que l'on a récemment vécu avec les plus values sur les cessions d'entreprises : la loi

qui les taxe sera applicable pour les plus values réalisées dès le 1er janvier 2013, alors même qu'elle n'avait pas été votée. Cette innovation a déclenché la réaction des « pigeons ». D'ailleurs les entrepreneurs mécontents critiquent l'idée même de taxation de la plus value, puisque c'est leur rôle de valoriser leur affaire ! Les plus values immobilières sont-elles davantage justifiées ? On a vu apparaître le concept de plus-values potentielles ou latentes sous le gouvernement Fillon, à propos de l'ISF. Non seulement le fisc perçoit un impôt sur le bénéfice réalisé sur la vente d'un bien (37,5%), mais il peut aussi calculer une plus value même sans que le bien soit vendu, car la fortune du contribuable a augmenté – ce qui l'assujettit par exemple à l'ISF. Ainsi une épée de Damoclès est-elle sur la tête des contribuables, qui peuvent redouter à tout moment que leur patrimoine soit augmenté par les hasards du marché immobilier.

Cette incertitude est source, elle aussi, de coûts considérables. Elle freine l'initiative et diminue la compétitivité des entreprises. Elle pèse sur le budget des ménages et l'esprit de prévoyance et d'épargne. L'économie est plus prospère quand la confiance est là.

Investir en France : c'est devenu une gageure quand les entrepreneurs et les ménages ne savent pas à quelle sauce fiscale ils seront accommodés. Du coup, les emplois n'apparaissent pas, ni la croissance. Le contribuable ne peut supporter d'être harcelé en permanence. L'homme libre non plus.

J'examinerai la semaine prochaine les mesures constituant un programme fiscal qui mette fin à l'instabilité, à la complexité et à la progressivité. •



Les apprentis sorciers

Patrick Artus

La France est championne du monde de l'échec économique depuis plus de 40 ans. Les décideurs politiques sont en cause. Constat implacable du dernier ouvrage de Patrick Artus et Marie-Paule Virard.

Il existe des maladies dont on ne guérit jamais. La politique de relance par la consommation en fait partie. La France souffre de cette maladie et il y a peu de chances qu'elle s'en débarrasse bientôt. Pourtant, en 1973, notre pays affichait une croissance insolente, à la chinoise : + 6.5%. Le mot chômeur n'existait pas et même les Américains nous enviaient. Le Hudson Institute, un think tank conservateur américain, publiait des études qui vantaient les réussites économiques françaises. Aujourd'hui, ces études prennent la France comme « l'exemple à ne pas suivre »... Et puis arrive le choc pétrolier de novembre 1973. Panique chez les politiques de tous bords. La croissance stagne, le chômage commence à augmenter, les indicateurs passent au rouge. La mort de Pompidou aggrave les choses en déclenchant aussi une crise politique. Mais l'élection de Valéry Giscard d'Estaing et la nomination de Jacques Chirac comme Premier ministre se veulent rassurantes. Sauf qu'ils choisissent une... politique de relance pour redémarrer l'économie : 5 Milliards de francs pour les personnes âgées et les familles, 13 Milliards pour les routes, les ports et le TGV, 5 Milliards pour la restructuration de l'industrie et aussi augmentation du SMIC et des salaires... La suite, on la connaît : le nombre de chômeurs passe de 500 000 à 1 400 000 entre 1974 et 1979 et le taux d'investissement des entreprises plonge.

Et puis arrivent les socialistes qui donnent le coup de grâce. Trois dévaluations du franc, hausse de l'inflation, explosion de la pauvreté... La France est isolée, grâce à M. Chevènement. Les magnétoscopes japonais doivent s'arrêter à Poitiers... Les socialistes enfoncent encore plus le pays dans le marasme économique : le taux d'emploi passe de 66.7% à 60.9% entre 1980 et 1987... Pendant ce temps, Thatcher et Reagan font les réformes nécessaires et leurs pays respectifs décollent. Le décalage ne sera plus jamais comblé depuis et la Grande-Bretagne va même dépasser la France en termes de PIB.

Faut-il encore revenir sur la situation de la France en 2013 ? Avec des dépenses publiques à 56.6% du PIB, l'économie est exsangue. On a continué avec les mêmes remèdes paléo-keynésiens pour aboutir aux mêmes résultats. Pourtant, on connaît les solutions : plus de flexibilité et de libertés pour les entreprises, moins d'Etat et de réglementations. Il faut passer à la culture de l'entrepreneuriat (les auteurs citent les travaux de l'IREF) et donner de l'air à ceux qui innovent. Le temps presse et d'autres l'ont déjà fait avec succès. Mais nos politiques – de droite ou de gauche – sont-ils prêts à le faire ? Rien n'est moins sûr et là nous sommes un peu moins optimistes que Patrick Artus. Les auteurs oublient les conséquences de l'emprise de l'énarchie sur la politique économique et fiscale, l'incompétence de hauts fonctionnaires à Bercy qui n'ont jamais connu l'entreprise privée. Changeons de conseillers économiques et - déjà - la France fera un grand pas vers le changement.

Bogdan Calinescu

Patrick Artus & Marie-Paule Virard, *Les apprentis sorciers*, Fayard, 2013



CERCLE
RENAISSANCE

L'économie de libertés honorée

Le Cercle Renaissance a remis mercredi soir le Prix de la Renaissance Economique à notre administrateur et ami **Jean Philippe Delsol**. Pascal Salin a fait la présentation de l'homme et de l'œuvre, soulignant la compétence du lauréat dans le domaine de la théorie et de la pratique fiscales.

A propos du dernier ouvrage de Jean Philippe (qui en a écrit une douzaine sur des sujets tant philosophiques et politiques qu'économiques), « A quoi servent les riches », il a salué le courage nécessaire pour oser parler en France des riches autrement que comme des personnes méprisables.

Le Prix Cercle Renaissance, créé et développé par Michel de Rostollan et René Monory en 1981, a couronné des œuvres et des intellectuels ou chefs d'entreprises prônant une « économie de libertés ». Cinq administrateurs de l'ALEPS en ont été lauréats : Pascal Salin, Jacques Garelli, Axel Arnoux, Benoîte Taffin et Jean Philippe Delsol.



**Chômage record : Et si on faisait
(enfin) confiance aux entrepreneurs ?**

Assemblée Nationale

Jeudi 13 juin de 9h à 12h30

avec la participation de *Nicolas Baverez, Xavier Fontanet, Pierre Gattaz, Hervé Novelli*, autour de deux tables rondes : "L'économie française à l'arrêt. Pour quelles raisons ? Pour combien de temps ?" et "Quelles solutions pour sortir de la crise ?".

Animée par *Olivier Dassault et Jean Michel Fourgous*, Génération entreprise réunit des personnalités qui appartiennent simultanément au monde de la politique et des entreprises : trop peu de patrons s'engagent dans la vie publique.

Inscriptions en ligne obligatoire

Contact : 01 40 63 67 78 ou
vhacke@generation-entreprise.fr